

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 31 août 2026 à 19h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 417, rue de la Cour, Waterloo à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

M. Pierre-Paul Foisy, M. Pierre-Richard Côté, Mme Barbara Verhoef, Mme Brigitte Hémond, M. Loric Vautour-Ouellet.

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Pascal Russell.

Madame Jessica Tanguay, greffière et directrice générale adjointe est également présente.

Monsieur Pierre Brien, conseiller, est absent.

Mot de bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Constatation du quorum

26.08.34

Ouverture de la séance extraordinaire du 31 août 2026 et confirmation de la notification de l'avis de convocation

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il est proposé par M. Pierre-Richard Côté
et résolu unanimement :

D'ouvrir la séance à 19h00, après avoir constaté le quorum et la notification de l'avis de convocation à l'ensemble des membres du conseil municipal.

26.08.35

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2026

Il est proposé par Mme Barbara Verhoef et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

26.08.36

Période de questions du public sur l'ordre du jour

Les citoyens sont invités à poser des questions sur l'ordre du jour.

26.08.37

Administration

26.08.37.1

Nomination au poste de directeur général par intérim

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice générale et le départ de la directrice générale par intérim et directrice générale adjointe en date du 9 septembre 2026;

En conséquence,
il est proposé par M. Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité que:

1. Le conseil désigne M. Patrick Gallagher pour agir à titre de directeur général adjoint à partir de la présente résolution jusqu'au 9 septembre 2026 et à titre de directeur général par intérim à compter du 10 septembre 2026 et ce, jusqu'à la première date parmi les suivantes:

- a) Date de retour de la directrice générale;
- b) Date d'entrée en fonction d'un nouveau directeur général par intérim ou d'un nouveau directeur général;
2. Les conditions de travail soient régies par la Politique régissant les conditions de travail des cadres;
3. Soient autorisés le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière-adjointe à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée

26.08.37.2

Nomination d'une personne pour agir à titre de greffier par intérim

ATTENDU le départ de la titulaire du poste de greffière à compter du 10 septembre 2026;

En conséquence,
il est proposé par Mme Brigitte Hémond
et résolu à l'unanimité que:

1. Le conseil désigne M. Patrick Gallagher à titre de greffier par intérim à partir du 10 septembre 2026;
2. Le conseil mandate Mme Anne Turcotte, par le biais de son entreprise individuelle Stat gestion municipale, selon les termes de l'offre de service datée du 18 août 2026 telle que soumise, pour une valeur estimative de 27 360 \$ (plus taxes applicables) pour une période initiale de 12 semaines, pour agir à titre de consultante au service du greffe à partir du 7 septembre 2026;
3. Le mandat de banque d'heures en vigueur en date de la présente résolution soit résilié en raison du mandat ci-dessus, en date du 6 septembre 2026, et le conseil autorise le paiement des heures travaillées et les frais de déplacement engagés par la consultante dans le cadre de la banque d'heures accordée à la séance du 14 juillet 2026, et ce, pour la période se terminant le 6 septembre 2026;
4. Soient autorisés le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée.

26.08.38

Période de questions du public

Le citoyen présent demande si la personne nommée à titre de directeur général par intérim a les compétences nécessaires. M. le maire mentionne que oui.

26.08.39

Levée de la séance extraordinaire du 31 août 2026

Il est proposé par M. Loric Vautour-Ouellet
et résolu unanimement de lever la séance à 19h05.

La prochaine séance du conseil municipal est le mardi le 8 septembre
2026 à 19 h 00.

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le mardi, le 8
septembre 2026 à 19 h.

M. Pascal Russell, maire

Mme Jessica Tanguay, greffière